Transformation simplifiée de cédule hypothécaire

**Déclaration au sens de l'art. 33b tit. Fin. CC et réquisition de transformation d'une cédule hypothécaire auprès du registre foncier.**

Le/a/les soussigné(e)(s)

* ,
* né(e) le      ,
* domicilié(e)(s) à

requiert/requièrent  du registre foncier du district  de procéder à l'inscription de la transformation[[1]](#footnote-1) de la présente cédule en cédule hypothécaire de registre :

Cédule hypothécaire du      , du capital de      , en faveur       .

Sur l'/les immeuble(s) art(s) :       de la Commune de      .

Le(s) propriétaire(s) et le(s) créancier(s) autorisent expressément le Registre foncier à canceller et à détruire la cédule hypothécaire sur papier à convertir et requièrent l’inscription des clauses accessoires selon convention séparée. Le taux d'intérêt maximal inscrit continue à être valable.

Date :       Signature(s):

Identité contrôlée au guichet par[[2]](#footnote-2) :

Selon :

[ ]  Carte d'identité No

[ ]  Passeport No

1. Cette transformation est valable uniquement pour les cédules sur papier constituées avant 2012. [↑](#footnote-ref-1)
2. À remplir par le Registre foncier si la réquisition d'inscription est déposée directement au bureau du Registre foncier. [↑](#footnote-ref-2)